Le bombardement de Ladysmith

Sous les obus. — Effets désastreux du projectile dans un mess d'officiers

Les dépêches que les correspondants de guerre avaient adressés dans Ladysmith, notamment au *Daily Chronicle*, ont pu faire parvenir en Angleterre nous apportent d'intéressants détails sur les effets du bombardement depuis le 2 décembre 97.

Le 2, un obus éclata de 90 livres en éclatant à 1 5 corchériers du Natal, 1 soldat du génie, plusieurs chevaux, et blessé 3 hommes. Le lendemain un projectile a enlevé la tour de l'hôtel de ville.

Le 23, un obus sorti d'un canon de 6 onces installé sur le mont Bulwan est venu tomber au milieu d'un groupe de soldats du régiment de Gloucester qui prenaient leur déjeuner. Six hommes ont été tués sur le-coup et neuf autres ont été blessés.

Le même jour un autre projectile lancé par la pièce en position sur Telegraph Hill a grièvement blessé et mutilé ses 5 officiers, y compris le major.

Le 25, les Boers lancèrent 178 obus sur la ville sans causer de grands dommages; mais le lendemain un projectile tombé dans le mess des officiers, tuant un lieutenant et blessant sept autres officiers du régiment Devonshire.

On avoue maintenant que les troupes ont éprouvé un grand découragement à l'annonce de la défaite du général Buller.

Pudeur britannique

Dernièrement, les conseillers municipaux de la ville ont envoyé une pétition au général White pour lui demander d'interdire aux soldatsde se baigner le dimanche, ce spectacle offensant la pudeur des dames de Ladysmith. Le général a énergiquement refusé d'y faire droit, en déclarant que, le feu des Boers se ralentissant le dimanche, les soldats n'avaient que ce jour pour se baigner.

La garnison affamée

Le War Office, afin de calmer les appréhensions, fait dire que Ladysmith est suffisamment approvisionné pour deux mois.

Plusieurs critiques militaires font remarquer qu'il ne peut en être ainsi, car au début de l'investissement, au commencement de novembre, on annonçait que la ville pourrait tenir pendant trois mois au maximum. A ce moment, tout le monde était convaincu que bien avant ce délai la garnison serait secourue.

Jamais personne n'avait supposé que Ladysmith pût être assiégé par les Boers et, en accumulant pour trois mois d'approvisionnements dans la ville, l'état-major était bien loin de faire toutes les éventualités, d'autant plus que de grandes quantités de vivres avaient été rejetées à Durban et à Glencoe, où elles sont tombées aux mains de l'ennemi.

Le correspondant du *Daily Chronicle* déclare qu'il n'y a plus de boissons de luxe que pour les malades et que les rations alimentaires tombent à tout 1lb. De plus, la garnison est comme coupée du reste du monde, et ne reçoit ni lettres ni journaux. Un correspondant rentré dans la ville crayonne toute pour que la Russie était en guerre avec le Japon.

LA HAUTE-COUR

de Justice

AUDIENCE DE SAMEDI

(Quarante-et-deuxième)

UN DÉCÈS

Paris, 31 décembre. — Avant l'ouverture de l'audience, un spectateur qui se trouvait dans une loge est tombé en syncope. Il a été assisté dans le cabinet du médecin du Sénat, M. Chavannes, il y a reçu les soins de celui-ci ainsi que des sénateurs Combes, Caillaux et Lebret, mais il est mort presque aussitôt sans avoir repris connaissance.

Le défunt est M. Raymond Rion, bijoutier-joaillier, 316, rue Saint-Honoré, dont le domicile particulier est 71, rue de l'Université. Il était âgé de cinquante-cinq ans. Il a succombé à une maladie de cœur. Du moins, ce qui permet de le croire, c'est une ordonnance médicale trouvée dans une de ses poches et de laquelle il résulte qu'il suivait un traitement pour une affection cardiaque.

Le corps a été déposé sur un lit dans une chambre attenant au cabinet du docteur Chavannes, en attendant que la famille soit prévenue.

L'appel nominal commence seulement à midi vingt.

M. Fallières annonce que M. Barillier, indisposé, n'assistera pas à l'audience. De même, M. Guérin demande à ne pas venir afin de préparer sa défense. Cette requête est admise et M. Dubuc a la parole.

Défense de Dubuc

Je laisse à mon défenseur, Me Evain, dit-il, le soin de réfuter l'accusation dirigée contre moi. Je dirai qu'un seul : Je tiens à constater que je ne suis pourvoiré pour aucun acte précis; je ne le suis que pour des pensées et des opinions qui ne tombent sous aucune loi. Je ne les crains point.

— Vous pouvez me condamner. Je n'aurai qu'un regret, celui de ne plus rien faire de plus de mon humble part pour opposer aux pires ennemis de la nation le jour où la haute bourgeoisie juive aura définitivement triomphé.

Me Evain a la parole.

Il dit qu'on a relevé contre son client que deux ordres de faits : des actes de violence, dont il a été plus la victime que l'auteur, et qui ne présentent rien de sérieux.

Dans les manifestations de la rue on n'a pas pu signaler sa présence et ainsi donc est réduite à néant l'accusation d'une complicité quelconque, soit avec les nationalistes, soit avec les ligueurs.

Le second ordre de faits est sa correspondance. Il n'y a rien dans cet ou les bannons de l'impression dans les documents du procès. Cinq lettres seulement sont été retenues; mais que prouvent-elles contre lui ? Rien, sinon qu'il est un ami de Guérin, ennemi étudiant du quartier Latin, et un l'ardent désir d'étonner la province et la bourgeoisie. Ce sont pures enfantillages, et c'est-tout, dit Me Evain, c'est de la littérature.

Il termine en disant qu'il était permis à Dubuc d'espérer un avenir meilleur pour la République.

Défense de Guérin

M. Guérin qui, entre temps, est revenu à l'audience, a la parole.

Il proteste contre le refus de l'attitude de la Haute Cour qui refuse ses débats et de l'impatience qu'elle a manifestée à plusieurs reprises. Tout cela a amoindri le prestige des juges, il leur aurait peut-être mieux valu le bénéfice du doute, s'ils avaient pu nous plus généreux et plus forts.

Il dit que notre défense, dit-il, que je vous prie, vous ne la connaissez pas, vous ne la connaîtrez jamais certainement et une institution de mon ordre que je vous dois, que je lui a mon amis.

M. Fallières rappelle le droit d'agir, le droit de parler, le droit de défendre, et le droit de la tribune, et le droit de la tribune devant les juges, le droit de la parole devant le président, le président.

M. Fallières invite l'accusé à la modération, et il lui observe que on n'est pas une lutte entre le procureur général et lui, comme il parlait le prétendre.

M. Guérin continue le cours de ses déclarations et, revenant sur les juges, il dit, à un certain moment, en les désignant :

Eux, les représentants de 1870, ils se figurent qu'ils ne peuvent plus jaillir, quand le sang les a fâchés.

Une seconde fois, M. Guérin est rappelé à la modération; s'il persiste, la parole lui sera retirée.

M. Guérin dit encore :

M. le procureur général a demandé les circonstances atténuantes pour moi ? — Je n'en veux pas ! Pour lui ? Oui.

Cette fois, n'en est-ilron M. Fallières arrête M. Guérin qui, en colère, sort.

M. le procureur général quitte l'audience et, sur invitation du président, M. l'avocat-général Bouchez, qui a pris la place de M. Guérin, en qualité de Commissaire qui prenaient leur déjeuner. Six hommes ont été tués sur le-coup et neuf autres ont été blessés.

Le même jour un autre projectile lancé par la pièce en position sur Telegraph Hill a grièvement blessé et mutilé ses 5 officiers, y compris le major.

Le 25, les Boers lancèrent 178 obus sur la ville sans causer de grands dommages; mais le lendemain un projectile tombé dans le mess des officiers, tuant un lieutenant et blessant sept autres officiers du régiment Devonshire.

On avoue maintenant que les troupes ont éprouvé un grand découragement à l'annonce de la défaite du général Buller.

Pudeur britannique

Dernièrement, les conseillers municipaux de la ville ont envoyé une pétition au général White pour lui demander d'interdire aux soldatsde se baigner le dimanche, ce spectacle offensant la pudeur des dames de Ladysmith. Le général a énergiquement refusé d'y faire droit, en déclarant que, le feu des Boers se ralentissant le dimanche, les soldats n'avaient que ce jour pour se baigner.

La garnison affamée

Le War Office, afin de calmer les appréhensions, fait dire que Ladysmith est suffisamment approvisionné pour deux mois.

Plusieurs critiques militaires font remarquer qu'il ne peut en être ainsi, car au début de l'investissement, au commencement de novembre, on annonçait que la ville pourrait tenir pendant trois mois au maximum. A ce moment, tout le monde était convaincu que bien avant ce délai la garnison serait secourue.

Jamais personne n'avait supposé que Ladysmith pût être assiégé par les Boers et, en accumulant pour trois mois d'approvisionnements dans la ville, l'état-major était bien loin de faire toutes les éventualités, d'autant plus que de grandes quantités de vivres avaient été rejetées à Durban et à Glencoe, où elles sont tombées aux mains de l'ennemi.

Le correspondant du *Daily Chronicle* déclare qu'il n'y a plus de boissons de luxe que pour les malades et que les rations alimentaires tombent à tout 1lb. De plus, la garnison est comme coupée du reste du monde, et ne reçoit ni lettres ni journaux. Un correspondant rentré dans la ville crayonne toute pour que la Russie était en guerre avec le Japon.

LA GRÈVE GENERALE

dans la Loire

Saint-Etienne, 31 décembre. — Les rentrées de ce matin dans les mines sont les postes de jour ont été aux mines de Cros, 29; aux mines de Villebœuf, 46; aux mines de la Loire, 39; à la compagnie des houillères, 60.

Plusieurs usines de la vallée du Gier chôment faute de combustible.

Saint-Etienne, 31 décembre. — Par suite de la grève des tissages et des mines, aucune réception officielle n'aura lieu à Saint-Etienne, ni à la préfecture, ni au tribunal, ni chez le général de division, ni à la mairie, à l'occasion du 1er janvier.

Saint-Etienne, 31 décembre. — On croit à la fin de la grève des mineurs aujourd'hui.

Elle se terminerait par une sentence arbitrale accordant une augmentation de salaire de 40 centimes.

Les nombreux grévistes sont à la gare, attendant M. Jaurès qui devait arriver à une heure et assister à la réunion de Prado, ce soir.

Au train d'une heure, M. Jaurès n'était pas présent. On l'attend maintenant ce soir.

On a moins de certitude en ce qui concerne la grève des tisseurs : 3,000 ouvriers et ouvrières auraient repris le travail à Saint-Chamond, après avoir parcouru la ville en cortège, musique en tête.

Les ouvriers ont décidé la continuation de la grève jusqu'à ce que toutes les revendications aient eu satisfaction.

Les délégués des ouvriers rédigent un nouveau tarif qui sera proposé aux patrons.

Le nombre de grévistes dans la Loire et la Haute-Loire est de 50.000. A Saint-Etienne 17.000 métiers sont arrêtés.

Nouvelle grève

A MONTCEAU-LES-MINES

Montceau-les-Mines, 31 décembre. — Une nouvelle grève a été décrétée mais par l'assemblée des ouvriers. La situation paraît grave.

Un certain nombre d'ouvriers mineurs qui avaient quitté Montceau, à la suite de la première grève, sont revenus dans le but d'entreprendre actuellement un syndicat nouveau, dit «Syndicat de protection de la liberté du travail». Ce syndicat a groupé aussitôt un certain nombre d'adhérents qui ont manifesté, par affiche, l'intention de défendre, au besoin par la force, leur droit au travail.

Le syndicat nouveau répondait par d'autres affiches demandant le renvoi des ouvriers organisateurs du syndicat nouveau.

La Compagnie ne paraissant pas vouloir céder à cette mise en demeure, la grève a été volée ce matin.

Jusqu'à présent, la ville est calme.

Agression contre un notaire

Bordeaux, 31 décembre. — Hier matin, M. Bebin, notaire à Bordeaux, se trouvant de son domicile, se trouva en présence d'un individu qui, après l'avoir insolemment dévisagé et s'être informé auprès d'un passant si c'était bien là le notaire, s'échappa sur lui en coup de revolver. Par bonheur, M. Bebin ne fut pas sérieusement atteint : la balle l'avait simplement éraflé au cou.

Arrêté non sans peine, le meurtrier, un nommé Michel Capdeville, né en 1841, à Sailes-de-Bearn, déclara au milieu d'accès de fureur, que l'assassinat de Bebin était le guetal la sortie du notaire; il voulait tuer celui-ci parce qu'il refusait de lui verser 6,000 fr., prix d'une d'une maison que sa mère lui avait laissée par testament du 30 avril 1897. Interrogé à son tour, M. Bebin expliqua que Capdeville n'était nullement fondé dans ses réclamations et que, de plus, chaque fois qu'il s'était présenté à l'étude, il avait été reçu très courtoisement.

Nouvelles Étrangères

AUX PHILIPPINES

New-York, 31 décembre. — Jeudi les Philippines ont été ébranlées à Taiwara, à l'est de Tarlac, quatre hommes du corps des signaux.

Les bandes d'insurgés harcèlent les lignes américaines depuis Vignan jusqu'à San-Jacinto.

LA BELGIQUE

La tempête d'hier

Bruxelles, 31 décembre. — L'ouragan qui a sévi hier avec une grande intensité, a causé d'assez importants dégâts.

Dans la ville de Bruxelles, le sol est couvert de branches, des clôtures de bois ont été arrachées un peu partout, de nombreuses tuiles jonchent la voie. Il n'y a heureusement pas d'accidents de personnes à déplorer.

Anvers, 31 décembre 1899. — Toute cette nuit et ce matin, un formidable ouragan sévit sur la côte de l'Escaut. Le vent est devenu et les navires tirent sur leurs ancres d'une façon inquiétante.

Dans les rues, c'est une véritable pluie de tuiles et de cheminées, et qui rend la circulation dangereuse : plusieurs arbres sont déracinés le long des boulevards.

Aucun navire n'ose quitter le port, par crainte de malheurs en mer.

La tempête a occasionné une grande perturbation dans les services du railway. La plupart des signaux des chemins de fer s'étaient dérangés et partout les machinistes étaient forcés d'avancer avec la plus grande prudence. Aux trois grandes gares de Bruxelles, des hommes d'équipe trouvaient à chaque instant des aiguilles et des signaux qui s'éteignaient constamment, pour annoncer aux conducteurs des trains si les voies étaient libres ou non.

Sur la railway et sur mer, l'Océan, lui aussi, était déchaîné. La tempête était si violente, que les pêcheurs maritimes ont dû supprimer le service des bateaux.

Les paquebots Douvres-Calais et Douvres-Ostende, qui devaient partir à 10 et à 11 heures vendredi soir sont restés au port.

Le paquebot qui devait partir à Bruxelles, annonce le départ des malles, non de Douvres, mais de Port Victoria.

La correspondance d'Angleterre vers le Continent n'a pu être transmise et subira un retard de deux jours au moins.

Le commerce de la France en 1898

M. A. Picard, l'éminent président de la commission du commerce extérieur, vient de publier son rapport annuel sur le mouvement commercial de la France pendant l'année 1898. D'une façon générale, la campagne a été satisfaisante. En 1898, le commerce extérieur spécial de la France a porté sur une valeur totale de 7,983 millions. Il était en 1894, de 6,929 millions; en 1895, de 7,091 millions; en 1896, de 7,190 millions; en 1897, de 7,554 millions.

Le mouvement de nos échanges, qui a suivi une progression constante au cours de ces dernières années, a été encore particulièrement accentué pendant l'année 1898. Nous avons rapporché du chiffre de 8 milliards que nous avions atteint en 1896, ces quatre années nous maintenus pendant trois ans, mais que nous n'avons plus retrouvé depuis 1897. Toutefois, si, au lieu de considérer l'ensemble du commerce extérieur, on envisage séparément l'importation et l'exportation, on constate que l'importation seule a bénéficié de cette plus-value.

Si maintenant nous pénétrons dans les détails, nous voyons que l'industrie de la soie a été très active en 1896. Il est vrai que les soies simples de la mode actuelle ne permettent guère à remplir de soie dans les confections riches. Mais les rubans, les soies lyonnaises trouvent, par contre, un débouché sans cesse grandissant dans les mesas accessoires de l'ameublement et de la toilette.

Pour la fabrique lyonnaise, la production des tissus de soie est évaluée à 415 millions de fr. en 1898, au lieu de 400 millions de francs en 1897, et de 490 millions en 1896; il y a donc progrès continu.

En ajoutant à la production lyonnaise celle des autres fabriques de tissus qui emploient la soie pure ou mélangée à d'autres matières, on évalue, en 1898, la production totale de la France à 535 millions de francs, au lieu de 615 millions en 1897. Nos exportations ont cependant diminué de 1897 à 1898 : c'est au comptoir de l'Angleterre qu'il faut enregistrer le plus grosse perte.

La production de Saint-Etienne s'est maintenue à un niveau assez élevé, quoique un peu inférieur à celui de 1897, en totalisant les résultats obtenus par les ateliers de la ville et par ceux de la banlieue, on arrive au chiffre de 88,500,000 fr. en 1898, au lieu de 92 millions de francs en 1897.

L'importation des laines, qui avait été de 246 millions de kilogrammes et 359,203,000 fr. en 1897, est remontée, en 1898, à 257 millions de kilogrammes et 359,000,000 fr. Le détail des laines en masse en-rent pour 218 millions de kilogrammes et 341 millions de francs (au lieu de 229 millions de kilogrammes et 344 millions de fr.), les déchets de bourre, pour 8,500,000 fr., et 20 millions de francs (au lieu de 7,290,000 kilog. et 15 millions de francs). Les laines peignées avaient reçu la plus forte quantité de laines en masse sont la République argentine (114 millions de kilogrammes), l'Australie (62 millions de kilogrammes), l'Angleterre (34 millions de kilogrammes), l'Espagne (43 millions de kilogrammes) et l'Uruguay (9,000,000).

D'autre part, l'exportation des laines en masse, des laines peignées ou cardées et des déchets est passé de 74 millions de kilogrammes et 172 millions de francs, en 1897, à 68 millions de kilogrammes et 157 millions de francs, en 1898. Les sorties de laines en masse ont été de 28 millions de kilogrammes et 63 millions de francs (au lieu de 27 millions de kilogrammes et 80 millions de francs en 1897); celles des laines peignées ou cardées, de 19 millions de kilogrammes et 78 millions de francs, au lieu 14 millions de kilogrammes et 55 millions de francs; celle des déchets, de 21 millions de kilogrammes et 39,500,000 fr., au lieu de 22 millions de kilogrammes et 39 millions de francs.

Enfin la récolte du coton dans le monde, en 1898, peut être estimée à 18,055,000 balles de 230 kilog. Elle a été récoltée de la manière suivante : Etats Unis, 11 972,000 balles, Indes anglaises, 2,222,000 balles; Egypte, 1,572,000 balles; autres pays producteurs, 2,408,000 balles.

Cette récolte a produit un stock de 3,600 millions de kilogrammes; celle de 1897 n'avait été que de 2,900 millions de kilogrammes et celle de 1896, de 2,700 millions de kilogrammes. C'est donc une augmentation de 24 0/0 par rapport à l'année 1897 et de 47 0/0 par rapport à la moyenne des trois dernières années.

Aux Etats-Unis, la récolte de 1898 a été la plus forte que l'on ait constatée. Les Américains continuent à porter leurs efforts vers cette culture qui, sans doute, leur donnera dans l'avenir des résultats plus considérables encore. En tenant compte du stock existant à la fin de 1897 et de ceui qui reste à la fin de 1898, on estime à 2,790 millions de kilogrammes le consommation mondiale de coton au cours de l'année. L'importation en France s'est élevée à 203 millions de kilogrammes et 166 millions de francs, au lieu de 216 millions de kilogrammes, et 22 millions de francs, au lieu de 26 millions. Sur les 203 millions de kilogrammes qui constituent nos entrées, 164 millions de kilogrammes venaient des Etats-Unis, 18 millions d'Egypte, 6 millions 1/2 des Indes anglaises. Nos sorties ont surtout été dirigées vers l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et l'Espagne. La quantité de coton, restée en France pour la consommation, a atteint 175,700,000 kilogrammes, au lieu de 189,100,000 kilogrammes en 1897.

Dernière Heure

LA GUERRE

entre l'Angleterre & le Transvaal

Sur la Tugela

Camp de Frère, 30 décembre. — Par suite de la crue soudaine de la Tugela causée par les fortes pluies, un fort détachement de Boers s'est trouvé isolé sur la rive sud de la rivière.

On annonce qu'un détachement de Boers se trouve sur les collines, à la droite du camp de Chievely.

Une grande quantité de dépêches et de lettres privées a pu être expédiée de Ladysmith et est parvenue jusqu'au camp de Frère.

Chronique Régionale

propos d'une conférence

A HAUTMONT

Une lettre de M. Defontaine

M. le docteur Defontaine, député, vient d'adresser à l'*Observateur d'Avesnes*, une lettre rectifiant le compte-rendu publié par ce journal et par l'*Echo du Nord* d'une réunion à Hautmont.

Voici cette lettre :

Maubeuge, le 29 décembre 1899.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Arrivée de Paris dans la matinée et de l'après-midi je viens de prendre connaissance de votre compte-rendu de la conférence d'Hautmont, parru à la date du 26 décembre courant.

Il contient des erreurs que vous m'intéresse et que je vous prie de rectifier dans votre plus prochain numéro.

Voici la vérité dans toute sa simplicité : je suis entré seul dans la salle et je venais directement de Louvroil, que j'ai quitté à 8 heures, je me suis placé au hasard au milieu des auditeurs et j'ai tenu pendant une demi-heure, conseils et inconnus qui m'ont témoigné immédiatement de la sympathie.

Je n'ai pas interrompu l'orateur de l'*Echo du Nord*, et j'ai attendu poliment la parole avant qu'elle ne fut donnée à M. Gayet.

Le président m'a répondu que la réunion n'était pas contradictoire et que je n'aurais pas la parole.

Mes amis se montraient irrités de ce refus qu'ils n'avait aucune raison d'être et c'est pour les calmer que je me suis pris sorti immédiatement. Au bout de quelques minutes je me suis retiré dans le fond de la salle qui s'était pas suffisamment pleine pour m'empêcher de circuler librement et j'ai gagné la porte pour de temps après n'ayant nullement l'intention de détruire l'effet que faisait produire l'éloquence de M. Gayet toujours amusant pour nos amis de la région.

Vous comprendrez, d'un autre côté que j'avais autre chose à faire qu'à écouter l'avocat des ducs, je l'ai entendu assez souvent pendant la dernière campagne électorale lorsqu'il combattait en faveur de mon adversaire malheureux et défaitiste un peu partiale avec concurrence digne d'un meilleur sort, la politique néfaste de M. Méline.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

Signé: Dr DEFONTAINE,
Député du Nord.

Les mandats des instituteurs

Un groupe d'instituteurs nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,

L'article paru dans le *Progrès du Nord*, concernant l'envoi des mandats aux instituteurs avant le 30 décembre a produit son effet. Ces mandats nous sont parvenus le 29 au matin. Cela est très bien; mais si l'Administration propose, Messieurs les Percepteurs... disposent un plutôt ne sont pas toujours bien disposés pour nous.

En effet, nous étant présentés ce midi pour toucher chez le percepteur, ce dernier a refusé de nous payer ayant le mandat *5 janvier* — le surait pu tout aussi bien dire jeudi ou samedi selon ses jours — se retranchant d'ailleurs derrière les instructions suivantes pincées dans un rectangle en haut et à gauche de chaque mandat :

« Le présent mandat n'est pas payable avant le dernier jour du mois ou du dernier jour est un dimanche ou un jour ferié, le paiement est reporté au lendemain.

Pourquoi le lendemain et même, comme cette fois, le surlendemain ?

Ne trouvez-vous pas, Monsieur le Rédacteur en chef, que c'est assez d'attendre trente jours après 70 fr. 05 par semaine ?

Ne pourrait-on obtenir la suppression de ces instructions inutiles puisque le mandat n'arrive guère avant le dernier jour du mois — ou au moins leur modification ainsi : « Le présent mandat n'est pas payable avant le dernier jour du mois. Quand ce dernier jour est un dimanche ou un jour ferié, le paiement peut être fait la veille.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, etc.

La durée de travail des mécaniciens et chauffeurs

Jeudi et vendredi, la Compagnie du Nord a mis en vigueur au dépôt de Fives et dans tous les autres dépôts du réseau d'ailleurs, l'application des nouveaux décrets réglementant le travail des mécaniciens et des chauffeurs et limitant la journée de travail à dix heures; le 1er janvier, les nouveaux roulements seront ainsi en vigueur dans toute l'étendue des lignes de la Compagnie.

Le général Parent

M. Parent, hier encore colonel du 145e, aujourd'hui général de brigade est né à Lyon, le 4 février 1854.

Blessé et fait prisonnier à Sedan, il réussit à échapper au moment où on le conduisait en rapiste pour rejoindre le gros. Pendant la campagne de l'armée du Nord, avec laquelle il combat à Villers-Bretonneux, à Ponti-Noyelles, à Bapaume et à Saint-Quentin. M. Parent a fait prisonnier toute sa carrière aux chasseurs à pied : il a été nommé colonel, le 4 mai 1894, au 145e de ligne à Maubeuge.

Tramways de Maubeuge et des environs

Le département du Nord est disposé à demander la concession d'un réseau de tramways devant desservir la ville et les environs de Maubeuge.

Les lignes constituer seraient les suivantes :

Maubeuge à Hautmont, par Sous-le-Bois.

Maubeuge à Sous-le-Bois, par Louvroil;

Douzies à Ferrière-la-Grande;

Maubeuge à Jeumont, par Assevent, Boussois et Marpent.

On étudiera une variante de cette dernière ligne par Assevent, Boussois, Recquignies et le hameau de Rousies.

Le Préfet du Nord donne avis que les offres à faire au département, en vue de la rétrocession de la concession, devront être adressées à la préfecture accompagnées d'un avant-projet régulier. avant le 15 février 1900.

Elections de délégues mineurs

Par arrêté préfectoral en date du 27 décembre sont convoqués pour le dimanche 14 janvier 1900, à l'effet d'élire un délégué et un délégué suppléant.

A la mairie de Carvin de 8 heures à 4 heures du soir, les électeurs de la fosse n° 3 de Carvin.

A la mairie de Douvrin les électeurs des fosses 1, 2, 3 et 4, d'Ostricourt.

A la mairie de Courrières les électeurs des fosses 1 et 8 de Courrières.

Chemin de fer du Nord

La Cie du Chemin de fer du Nord à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 3 janvier 1900, le train de voyageurs d'Hersweux à Roubaix-Wattrelos, partant d'Hersweux à midi 42, sera avancé de 10 minutes.

Hersweux, dép. 12 h. 32. Wattrelos, dép. 12 h. 32. — Roubaix, arr. 12 h. 37.

LES ARBRES DE NOEL

(Suite)

A LEWARDE

L'initiatrice a réuni ses élèves à l'école et là, au milieu d'une belle illumination, les enfants ont exécuté quelques chants preparés pour la circonstance. L'Association amicale des anciennes élèves présentait, en offrant à chacune des belles et bonnes quilles et 2 mètres 1/2 de cretonne.

De plus Mme veuve Dervaux, a remis à l'initiatrice 20 mètres de cretonne qui ont été distribuées aux ciug familles les plus pauvres.

A WIGNEHIES

Dimanche, 24 décembre, plus de 500 personnes se pressaient dans la salle Bongo où se donnait une soirée enfantine.

Tous les parents des élèves avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée; un grand nombre de notabilités du pays : M. le Maire, M. Pouriel, conseiller général, M. Dupuis et Thomas, conseillers municipaux, témoignaient par leur présence de l'intérêt tout particulier qu'ils portent à l'école laïque.

Tous les numéros du programme ont été remplis d'une façon remarquable par les élèves de l'école.

En un mot, bonne soirée pour tous. Pour les habitants de Wignehies, qui en gardront un charmant souvenir; pour nos hôtes, qui ont toutes reçu un cadeau de Noël en rapport avec leurs besoins : Une robe, un fichu, une paire de chaussures, un jouet, etc., etc.

Les petits enfants de l'Ecole maternelle n'ont pas été oubliés. Tous ont assisté le mercredi 20 à une soirée enfantine. Tout le monde est allé à son chacun un jouet et une orange.

Nos vives félicitations à la directrice. Mme Dransart, qui, en si peu de temps, a ou obtenir des résultats si surprenants, et à ses adjointes, qui ont été également très autorisées.

A ERQUINGHEM-LYS

La fête annuelle de l'Arbre de Noël à l'école des filles était présidée par M. le maire, et plusieurs conseillers municipaux qui ne manquent jamais une occasion de faire la leur.

Cette fête la digne institutrice, Mme Flavet s'est surtout surpassée. Tout le monde est obligé à se demander comment elle a pu trouver les fonds nécessaires pour la distribution d'oranges, bonbons, jouets, etc., et pour offrir un goûter à tous ceux.

Chacun en a eu une bien grosse part. Aussi ce n'est que des éloges qu'on entend à chaque pas, et ces éloges, l'institutrice, ainsi que son adjointe, les méritent à tous les points de vue.

Si il y a en rejouissance et charité pour les petits, il y a en aussi la part des grands. Mlle Hache, professeur de lettres au collège d'Armentières, a charmé ceux ci par sa dissertation sur le musicien de cette bonne ville Mme Dans les pays. Sa conférence, semée de certaines boutades, très bien dites, les faisait assister réellement à ces fêtes intimes. On n'y serait en transporté, tellement on sentait la sincérité de son thème. A elle nos plus sincères remerciements.

Notre dévoué facteur-receveur, M. Marquis, nous a charmés également par l'exécution de plusieurs morceaux de violon qui ont été très applaudis.

Des récitations patriotiques, des monologues et dialogues tous de circonstance, de très beaux chants exécutés sous la direction de Mlle Deconinck par de petits minches, ont vivement intéressé l'auditoire, nombreux malgré le verglas et le mauvais temps. Chacun s'est retiré pleinement satisfait en se donnant rendez-vous pour l'an prochain.

Chronique Locale

ROUBAIX

La « Grande-Harmonie » chez M. Jean Dubrulle

Hier, à midi, ainsi que nous l'avions annoncé, la Grande-Harmonie a été alléé féliciter, rue d'Alsace, où il demeure, M. Jean Dubrulle, le nouveau chevalier de la Légion d'honneur.

Après le *Marseillaise* et un autre charmant morceau, pendant lequel M. Jean Dubrulle se tinait sur le pas de sa porte, les musiciens pénétrent dans l'habitation où le chanteur leur est bientôt rejoint.

M. H. Catteau, président de la Grande-Harmonie, prenant le premier la parole, s'exprime en ces termes :

Mon commandant,

Le Gouvernement de la République française vous a nommé chevalier de la Légion d'honneur en récompense de vos longs et brillants états de service dans notre glorieuse armée.

Je n'oublierai pas vos vertus militaires, ni vos remarquables qualités industrielles et commerciales. Des voix très autorisées vous ont dit ces jours-ci en quelques paroles pathétiques ce que j'ai dit en termes vrais, excellents, auxquels il n'est rien besoin d'ajouter pour qu'ils soient à jamais l'honneur de votre nombreuse famille et la consécration vraie d'une carrière à laquelle chacun rend un juste hommage.

La Grande-Harmonie est heureuse de s'associer à cet hommage et de vous briller sur votre poitrine l'insigne de la plus haute distinction qu'un Français puisse et doive porter.

Soyez-en légitimement fier, non seulement parce que vous le devez à vos frères les titres, mais encore parce que vous la devez absolument à votre valeur personnelle.

Veuillez agréer nos vives et sincères félicitations et permettez à nos musiciens de chanter un cinquième vivat en témoignage d'estime et de considération.

Messieurs, un vivat à Monsieur le commandant Dubrulle, le nouveau Chevalier de la Légion d'honneur.

Après le vivat, les verres se vident et le nouveau Chevalier de la Légion d'honneur, M. le Commandant Dubrulle répond en ces termes :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Je suis profondément touché des paroles élogieuses que vous venez de m'adresser, et votre visite restera un bon souvenir pour ma famille et pour moi.

Les éloges que vous venez de me faire, Monsieur le Président, sont dès à tous les soldats, à tous les Français et vous savez bien que l'armée du Nord, commandée en grande partie de jeunes gens, presque des enfants, s'enrôlèrent en masse au milieu des armes, à faits des prodiges de valeur.

Aussi, cet insigne donné par les enfants de la Republique est renonfortant pour l'avenir, car, quoqu'on en pense, la France restera une grande nation militaire prête à toutes les éventualités.

Messieurs, je suis très sensible à votre marque d'affection et je lève mon verre en l'honneur de votre sympathique président : M. Catteau, de votre éminent chef, M. Koenel et de toute la « Grande Harmonie », cette pléiade artistique de premier ordre qui fait l'honneur de la grande Cité Roubaisienne.

Messieurs, à la « Grande-Harmonie » et à ses succès !

On applaudit; puis M. Koenel, en quelques mots charmants et pleins d'à-propos, associe Mme Dubrulle et set enfants à l'honneur que le gouvernement de la Republique vient de faire à M. Dubrulle et demande un vivat pour la famille.

C'est avec entrain que ce vivat est exécuté.

Enfin, pour clore cette cérémonie, M. H. Catteau porte un toast au président de la République.

Revision des listes électorales

M. Victor Catteau, fabriquant de brosses désigné par M. le Préfet pour le représenter dans la troisième section électorale pour la revision des listes électorales, a informé le maire de Roubaix qu'il n'acceptait pas ces fonctions.

Vérification des poids et mesures

La vérification des poids et mesures aura lieu à Roubaix et à Tourcoing au 45 avril, au bureau de la rue St-Joseph, 80.

Du 16 avril au 31 mai 1900, il sera procédé à la vérification des balances à domicile.

En 1898, le nombre des assujettis à ces vérifications était de 6337.

Un vol rue de l'Alma

Des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de M François Smile, étude au fort France, rue de l'Alma. Ils ont pris dans le tiroir d'un buffet une somme de quatre francs et dix francs de la disposition du Tribunal de Lille. De plus, les malandrins ont fait main basse sur une paire de bottines, sur du beurre et du sucre.

Messieurs les cambrioleurs

A Roubaix, ville bénie des cambrioleurs, ces intéressants personnages continuent à opérer de plus belle.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 3 heures 1/2 du matin, M. Oscar Defrenne, demeurant rue de la Lainière, 81 et 83, en fenêtre, aperçut un individu qui ayant enlevé la barre de fermeture et le volet du magasin de chaussures de Mme Dutchaver Zeimes, veuve Victor Vromam, demeurant rue de France, 84, se préparait à opérer.

M. Defrenne, cria : « au voleur », et le cambrioleur prit la fuite pour revenir une demi heure plus tard, briser un carreau du magasin.

M. Defrenne qui veillait donna encore l'éveil et le voleur prit la fuite.

— Dans la même nuit, un autre individu après s'être introduit dans la maison portant le numero 81, du fort France, mit une chaise sur une table et escalada le mur de séparation.

Avant qu'il y soit parvenu un bruit quelconque a dû le mettre en fuite car il n'a rien emporté.

Jambe cassée

Samedi vers cinq heures et demie, dame Flore Sabouret, 61 ans, demeurant rue des vicaires de Ste-Elisabeth, est tombée si malheureusement dans la rue qu'elle s'est fracturée la cuisse droite.

La blessée a été admise à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins d'un médecin.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 25 au 30 décembre 1899

	Nombre de colis	kilogr.
Soies	6	512
Laines peignées	2636	481.045
Laines lisses	1398	124.008
Laines diverses et blousses . . .	104	12.502
Cotons	410	45.779
Totaux	5179	613.847

Marché à terme :
Décroissage, 27 opérations.
Tirage, 500 1/2 opérations.

Le Directeur,
L. DIPPER.

Pour vos **malles, valises et sacs de voyages**, adressez-vous à la fabrique, rue de l'Avocat, 44, à Roubaix. — *Réparations dans les 24 heures.*